



télé
consultation

Avec ma mutuelle ma santé est facilitée

Votre médecin n'est pas joignable ? Vous avez des difficultés à trouver un spécialiste près de chez vous ? Vous avez une question ou simplement besoin d'être rassuré(e) ?

Avec la téléconsultation

MesDocteurs*

consultez un médecin, en direct, à distance,
où que vous soyez, 24h/24 et 7j/7.



* Le service de téléconsultation MesDocteurs permet de mettre en relation un professionnel de santé et un patient dans le cadre d'une consultation réalisée à distance et allant jusqu'à l'émission d'une ordonnance (hors arrêt de travail, médicaments à prescription restreinte, dispense sportive) si le médecin l'estime nécessaire (certaines prescriptions définies dans les conditions générales du service sont exclues). Le service de téléconsultation MesDocteurs n'a pas pour objet de remplacer les consultations avec le médecin traitant.

La téléconsultation MesDocteurs n'est pas un service d'urgence.

En cas d'urgence, contactez le 15 ou le 112 (numéro d'urgence européen).

À noter !

Ce service est
intégralement
pris en charge
par la MPOSS

La téléconsultation

simple, rapide, pratique

La mise en relation est immédiate à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette **depuis votre espace adhérent** :

- 200 téléconsultations sont réalisées chaque jour par des **médecins généralistes** ou couvrant les spécialités les plus recherchées, **tous inscrits au Conseil national de l'Ordre des médecins** et formés aux usages de la télémédecine.
- **Audio, chat ou visio** : c'est vous qui choisissez.
- **Accès illimité au service** (le nombre de téléconsultations n'est pas limité par bénéficiaire).
- Le service est **intégralement pris en charge** par la mutuelle.
- La plateforme est **100% digitale et sécurisée** (garantie du secret médical).

Pour accéder au service



- **Connectez-vous** à votre espace adhérent sur **www.mposs.fr**, rubrique « Ma téléconsultation » (inscription à la 1^{ère} connexion).
- **Choisissez le mode d'échange** : audio, visio ou chat.
- **Sélectionnez la thématique** parmi les spécialités proposées (psychiatrie, ophtalmologie, dentaire, gynécologie, dermatologie).
- **Dialoguez avec un médecin** en toute confidentialité.
- **Téléchargez votre ordonnance** si des médicaments ou des analyses sont prescrits.
- **Téléchargez le compte-rendu** pour votre médecin traitant si vous l'avez demandé.



Votre espace personnel

www.mposs.fr

- Effectuez vos **démarches en ligne**
- **Accédez** à vos derniers remboursements de santé
- **Consultez** un médecin à distance 24 h/24 7J/7
- **Imprimez** un duplicata de votre carte mutualiste
- **Téléchargez** vos relevés de santé et votre tableau de garanties

Astuce mobile/tablette

Créez l'icône de votre espace personnel : depuis votre navigateur internet, allez dans le menu **Paramètres** et choisissez l'**option Page** ou **Ecran d'accueil**.



www.mposs.fr